

## **Du vote électronique au bug démocratique.**

**Par Martin Olivier**

Le 8 février 2009, 70,2 % des Genevois ont accepté le principe du vote par internet. Il faut se l'avouer, trop souvent dans notre démocratie, nous ne votons que sur la partie émergée de l'iceberg : loi sur l'asile, loi sur les assurances. Les exemples sont nombreux et les citoyens ne prennent pas le temps de se plonger dans les sujets proposés, souvent fort complexes ou rendus tels et, soyons réaliste, la manipulation fait partie du jeu démocratique, son degré étant plus ou moins élevé en fonction des intérêts économiques ou politiques.

Le vote électronique est un sujet emblématique où des informations pertinentes n'ont pas été clairement communiquées aux citoyens. Les Genevois auraient-ils été 70,2 % à approuver le vote électronique si la question avait été la suivante: *« Acceptez vous le principe du vote électronique en sachant que les logiciels utilisés pour le traitement de l'information sont propriétaires et fermés, et qu'ainsi l'analyse de leur fonctionnement par des électeurs n'est pas possible ? »*

Les Suisses du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècle auraient-ils accepté un système de vote dans lequel il n'aurait pas été possible de voir l'enveloppe, l'urne et le dépouillement ? Certainement NON. Pourtant, c'est cela qui a été mis au point avec le vote électronique, un système dans lequel même la documentation est secrète au nom de la sécurité. Avec de telles précisions, à l'évidence, les Genevois n'auraient pas voté à 70,2 % en faveur de l'e-voting et, qui sait, peut-être une majorité aurait dit non ?

Voter et faire voter en toute connaissance de cause, voilà un principe qui devrait être un fondement de notre démocratie avec celui de la transparence maximale du vote sans laquelle voter perd son sens..

Dans le domaine très particulier du vote électronique, pour renforcer la sécurité informatique et la confiance des citoyens, il est nécessaire et fondamental d'utiliser des logiciels libres à codes sources ouverts, comme les systèmes Linux. Ils sont plus sûrs et tous ceux qui le désirent peuvent les étudier et les tester, ce qui est une des conditions pour garantir la transparence du vote, mais pas la seule. De même toutes les informations relatives aux processus du vote électronique doivent être publiques. Nos autorités ne l'ont pas compris, elles qui ont fait inconsciemment le choix de la sophistication technologique et qui ont tout verrouillé au nom de la sécurité.

Ce qui est en jeu à travers les votes, c'est le pouvoir et des choix de sociétés. Le pouvoir ayant une tendance naturelle à rendre fou, d'aucuns ne seraient-ils pas prêts à manipuler quelques codes pour se l'arroger. Qui peut nous dire aujourd'hui comment sera le Monde demain ? Le totalitarisme idéologique a dominé le 20<sup>ème</sup> siècle. Il peut renaître sous une autre forme, technologique. C'est pourquoi et sur le point précis du vote électronique, chaque citoyen doit prendre le temps de la réflexion. Quant à nos autorités cantonales et fédérale, elles peuvent revoir leur copie, car ce qu'elles ont produit et démocratiquement condamné à court terme.

Martin Olivier

Date de publication 10 mars 2010 à la rubrique réflexion 24Heures